



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

Circulaire administrative  
CACE/377

Le 4 avril 2006

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Commission d'études 8 des radiocommunications

- Adoption de 6 Recommandations révisées et de 3 nouvelles Recommandations par correspondance et approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)

**Services mobile, de radiorepérage et d'amateur, y compris les services par satellite associés**

Dans la Circulaire administrative CAR/203 datée du 20 décembre 2005, 6 projets de Recommandation révisée et 3 projets de nouvelle Recommandation ont été présentés pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 20 mars 2006. Onze Administrations ont répondu en faveur de l'adoption et de l'approbation desdites Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que le numéro qui leur a été attribué.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe: 1**

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE 1

### Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.828-2

Doc. 8/100(Rév.1)

#### **Définition de la disponibilité des circuits de radiocommunication du service mobile par satellite**

Recommandation UIT-R M.823-3

Doc. 8/107(Rév.1)

#### **Caractéristiques techniques de la transmission de données en mode différentiel pour les systèmes mondiaux de navigation par satellite à partir de radiophares maritimes dans les bandes de fréquences 283,5-315 kHz (Région 1) et 285-325 kHz (Régions 2 et 3)**

Recommandation UIT-R M.1371-2

Doc. 8/108(Rév.1)

#### **Caractéristiques techniques d'un système d'identification automatique universel de bord pour navire, utilisant l'accès multiple par répartition dans le temps et fonctionnant dans la bande attribuée aux services mobiles maritimes en ondes métriques**

Recommandation UIT-R M.628-4

Doc. 8/109(Rév.1)

#### **Caractéristiques techniques des répondeurs radar de recherche et de sauvetage**

Recommandation UIT-R M.1467-1

Doc. 8/110(Rév.1)

#### **Prévision des portées en zones maritimes A2 et NAVTEX et de protection de la voie de veille de détresse du système mondial de détresse et de sécurité en mer en zone A2**

Recommandation UIT-R M.1460-1

Doc. 8/111(Rév.1)

#### **Caractéristiques techniques et d'exploitation et critères de protection des radars météorologiques de radiorepérage fonctionnant dans la bande de fréquences 2 900-3 100 MHz**

Recommandation UIT-R M.1746

Doc. 8/95(Rév.1)

**Plans de canaux de fréquence harmonisés pour les systèmes de protection des biens utilisant les communications de données**

Recommandation UIT-R M.1747

Doc. 8/101(Rév.1)

**Protection du service d'exploration de la Terre par satellite (SETS) (passive) dans la bande 1 400-1 427 MHz vis-à-vis des rayonnements non désirés des liaisons de connexion du SMS susceptibles d'être exploitées dans les bandes 1 390-1 392 MHz (Terre vers espace) et 1 430-1 432 MHz (espace vers Terre)**

Recommandation UIT-R M.1748

Doc. 8/102(Rév.1)

**Protection du service de radioastronomie dans la bande 1 400-1 427 MHz vis-à-vis des rayonnements non désirés des liaisons de connexion du SMS susceptibles d'être exploitées dans les bandes 1 390-1 392 MHz (Terre vers espace) et 1 430-1 432 MHz (espace vers Terre)**

---